

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 3 juin 2020

Objet : Désignation des membres composant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Nombre de membres composant le conseil : 39		N° DEL2020_62
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le : 17/6/2020
Présents:	37	Publiée le : 17/6/2020
Représentés (ayant donné mandat):	2	Exécutoire le : 17/6/2020
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt , le trois juin à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Anthony Toueilles - Mme Vanessa Ghiati -
M. Dominique Cardot - Mme Bénédicte Ibos - M. Antonio Oliveira -
Mme Fatiha Alaudat - M. Saliou Ba - Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Jean-Michel Poullé - Mme Annick Le Guillou - M. Michel Aouad - Mme Jocelyne Boyaval -
Mme Carole Sourigues - Mme Virginie Aprikian - M. Michaël Goldberg -
M. Thomas François - M. Grégory Gutierrez - Mme Nadia Hammache -
M. Nicolas Garcia - M. Farid Hemidi - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -
Mme Catherine Morice - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - Mme Tracy Kitenge -
Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault -
M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

Mme Julie Muret à M. Rodéric Aarsse
Mme Héra Bel Hadj Youssef à M. Anthony Toueilles

Secrétaire de séance : M. Gutierrez en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 3 juin 2020

Registre des délibérations Délibération n° DEL2020_62

Service : Direction Générale des Services / Domaine : 5.3.4

Objet : Désignation des membres composant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 1413-1,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 et les résultats pour l'élection du maire et la désignation des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/13, en date du 23 mai 2020, portant élection du maire,

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation, dans le respect de la représentation proportionnelle, des délégués qui siégeront à la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que le Maire ou son représentant est président de droit de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux a pour vocation à permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives,

Considérant les listes de candidatures déposées et conduites par monsieur Dominique CARDOT et monsieur Stéphane TAUTHUI,

Après en avoir délibéré et, après vote électronique à distance et au scrutin public,

Article 1 : MAINTIENT à 5 le nombre de membres titulaires représentant le conseil municipal et autant de suppléants. Cette instance est présidée de plein droit par le Maire.

Article 2 :

Deux listes ont été déposées :

Liste conduite par M. Cardot composée de :

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250708-DEL2025_67-DE

	Titulaires	Suppléants
1	M. Cardot	Mme Ghiati
2	M. Aarsse	Mme Ibos
3	M. Brice	Mme Parmentier
4	M. Toueilles	M. Vernant
5	M. Pronesti	Mme Rault

Liste conduite par M. Tauthui composée de 1 personne : M. Tauthui

Résultats :

- Votants : 39
- Suffrages exprimés : 39
- Liste conduite par M. Cardot : 38 voix
- Liste conduite par M. Tauthui : 1 voix
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Répartition des sièges

Quotient électoral = 39 (suffrages exprimés) / 5 (sièges à pourvoir), soit = $39/5 = 7,8$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total sièges
Liste conduite par M. Cardot	38	$38/7,8 = 4,87$ <i>Soit 4 sièges</i>	$38 - (4 \times 7,8) = 6,8$ <i>Soit 1 siège</i>	5
Liste conduite par M. Tauthui	1	$1/7,8 = 0,128$ <i>Soit 0 siège</i>	$1 - (0 \times 7,8) = 1$ <i>Soit 0 siège</i>	0

A l'issue du scrutin, la répartition des sièges pour l'élection des membres de la CCSPL s'établit de la façon suivante :

5 sièges pour la liste conduite par monsieur Dominique CARDOT.

DECLARE élus pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, pour la durée du mandat en cours les élus suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Cardot	Mme Ghiati
2	M. Aarsse	Mme Ibos
3	M. Brice	Mme Parmentier
4	M. Toueilles	M. Vernant
5	M. Pronesti	Mme Rault

Article 3 : DEMANDE aux organismes suivants de bien vouloir désigner leurs représentants :

- La confédération nationale du logement
- Malakoff environnement
- Malakoff village
- Le secours catholique
- Le secours populaire
- La vigie

Article 4 : PRÉCISE que Madame Sonia FIGUÈRES représen
CCSPL.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250708-DEL2025_67-DE

VOTE : Adopté

- Liste conduite par M. Cardot : 38 voix
- Liste conduite par M. Tauthui : 1 voix

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.